


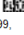
Mode d'emploi détaillé du vote électronique

1 Préparation

Fermez toutes les fenêtres de votre navigateur Internet et munissez-vous de votre carte de légitimation comportant vos données personnelles.

Ces informations sont importantes pour le vote électronique:

Recto

 <p>Kanton Bern Canton de Berne</p>	<p>Votation du 31 décembre 2023 Carte de légitimation pour le droit de vote en matière fédérale et cantonale</p>
	<p>Vote électronique ← L'un ou l'autre → Vote par correspondance</p>
<p>https://www.evotest.ch (attention au https!)</p> <p>No de carte de légitimation 9999-9999-9999-9999</p> <p>Code de confirmation <input type="text"/></p> <p>(Ne gratter le code de confirmation que pour le vote électronique!)</p> <p>Code de finalisation ABCD</p> <p>Empreintes du certificat (peuvent être utilisés pour vérifier l'authenticité du site Web) CC:B3:3E:16:E6:26:1A:E7:BE:3C:BB:52:F9:10:A2:0C:0C:40:C2:1C ou: 56:CF:3C:F4:0D:1A:CC:3E:CC:A9:48:40:27:85:FE:2B</p>	<p>Pour le vote par correspondance, apposez votre signature ci-dessous:</p> <p>Signature</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>1000000  Gemeindeverwaltung, Stimmausschuss, Musterstrasse 99, 3333 Musterlingen, SWITZERLAND</p> <p>P.P. A-PRIORITY CH-3333 Musterlingen</p> <p>Monsieur Jean Cyber Citoyen Rue du Contrôleur 12345 Contrôle City France</p>
<p>Vous pouvez voter électroniquement: du: lundi 4 décembre 2023, 12 heures (CET) au: samedi 30 décembre 2023, 12 heures (CET)</p> <p>Pour le vote par correspondance, suivre les instructions au verso.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Si vous votez par correspondance, veuillez plier la carte ici</p>

Verso

<p>Vote électronique: notice explicative</p> <p>Marche à suivre Taper l'adresse https://www.evotest.ch. Sélectionner la langue désirée à côté du drapeau bernois. Inscrire ensuite le numéro de carte de légitimation (voir recto) et poursuivre le vote électronique. Une fois que le vote a été enregistré dans le système électronique, il est interdit de voter en plus par correspondance à l'aide de la carte de légitimation (interdiction du double suffrage).</p> <p>Codes de vérification Les codes de vérification individuels ci-après permettent de contrôler la sécurité du vote électronique. Nous vous recommandons de les utiliser.</p> <p>Votation fédérale</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Objet</th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Blanc</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>A2B2</td> <td>C3D4</td> <td>F5G6</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>H7J8</td> <td>K9L2</td> <td>M3N4</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>A2B2</td> <td>C3D4</td> <td>F5G6</td> </tr> </tbody> </table>	Objet	Oui	Non	Blanc	1	A2B2	C3D4	F5G6	2	H7J8	K9L2	M3N4	3	A2B2	C3D4	F5G6	<p>Vote par correspondance: notice explicative</p> <p>Marche à suivre Veuillez suivre les indications figurant au verso de l'enveloppe-réponse.</p> <p>Disposition pénale Celui qui recueille, remplit ou modifie systématiquement des bulletins de vote ou qui distribue des bulletins ainsi remplis ou modifiés sera puni d'une amende (art. 282^{bis} du Code pénal suisse).</p> <p>Le vote par correspondance est nul si: le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée; la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur ou de l'électrice; l'enveloppe-réponse ou l'enveloppe de vote porte un signe distinctif; l'enveloppe-réponse parvient à la commune après le délai fixé; l'enveloppe-réponse contient plus d'une carte de légitimation.</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Si vous votez par correspondance, veuillez plier la carte ici</p> <p style="text-align: center;"> Gemeindeverwaltung Stimmausschuss Musterstrasse 99 3333 Musterlingen SWITZERLAND </p> <p style="text-align: center;">31 décembre 2023 W</p> <p>Renseignements sur le vote électronique et le vote par correspondance Téléphone: +41 (0)31 633 51 61 Courriel: helpdesk-evoting@be.ch; Web: www.be.ch/evoting</p>
Objet	Oui	Non	Blanc														
1	A2B2	C3D4	F5G6														
2	H7J8	K9L2	M3N4														
3	A2B2	C3D4	F5G6														

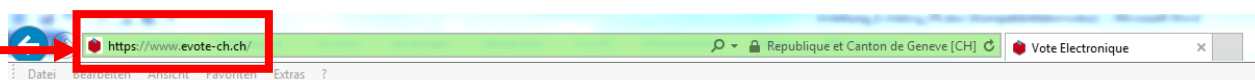
2. Adresse Internet

Pour des raisons de sécurité, l'adresse doit être tapée à la main¹.

Tapez maintenant l'adresse Internet indiquée ci-dessous et choisissez votre langue :

<https://www.evote-ch.ch>

(Attention de ne pas oublier pas le « s » à la fin de « https » !)




Willkommen Bienvenue Benvenuto Bainvegni

Willkommen auf der durch den Kanton Genf verwalteten E-Voting-Website
Wählen Sie den Kanton aus, in welchem Sie stimmberechtigt sind

Bienvenue sur le site de vote électronique géré par le canton de Genève
Choisissez votre canton d'exercice des droits politiques

Benvenuti sul sito web di voto elettronico gestito dal Cantone Ginevra
Selezioni il Cantone dove esercita i diritti politici

Bainvegni sin la pagina d'internet da vote électronique.
Selecziunai il chantun, en il qual Vus faschais diever da Voss dretgs politics


 Bern (Deutsch) / Berne (Français)

 Basel-Stadt

 Genève

 Luzern

3. Connexion sécurisée

Assurez-vous que la connexion est sécurisée. La plupart des navigateurs symbolise les connexions sécurisées au moyen d'un cadenas comme celui-ci . Cliquez sur ce symbole pour vérifier le certificat du site : l'empreinte numérique indiquée sur le certificat doit correspondre à l'une des deux empreintes de certificat figurant sur votre carte de légitimation.

Si aucun symbole de connexion sécurisée n'apparaît dans votre navigateur ou si les empreintes ne correspondent pas, interrompez la connexion et contactez notre helpdesk (tél. +41 (0)31 633 51 61; e-mail: helpdesk-evoting@be.ch).

¹ Si vous avez connaissance de sites Internet fournissant un lien vers le site de vote électronique du canton de Berne, veuillez nous en aviser (tél. +41 (0)31 633 51 61; e-mail: helpdesk-evoting@be.ch).

4. Indication du numéro de votre carte personnelle de légitimation

Tapez le numéro de votre carte personnelle de légitimation, puis cliquez sur « continuer ». Ce numéro figure au recto de votre carte.

Canton de Berne Deutsch Français Italiano Rumantsch
Contact par E-Mail Questions fréquentes

Vote électronique dans le canton de Berne

1 Identification 2 Rappel légal 3 Bulletin de vote 4 Récapitulatif 5 Vérification 6 Finalisation du vote

Etape 1: Identification
Pendant la procédure de vote, veuillez ne pas utiliser les boutons de navigation de votre navigateur au risque de perdre votre session.

Numéro de carte de vote

Format: 4 groupes de 4 chiffres
Exemple: 1234-1234-1234-1234

Saisissez votre numéro de carte

Où trouver le numéro de carte ?

Contact
Chancellerie d'Etat
Office des ressources et des droits politiques
Helpdesk E-Voting
Postgasse 68
3000 Bern 8
Tél +41 (0)31 633 51 61
Fax +41 (0)31 633 75 05
helpdesk-evoting@be.ch

Horaires d'ouverture du service d'assistance
Lundi - Vendredi
08h30 - 11h45
13h30 - 16h30
Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'heure Suisse.

FAQ du vote électronique
[Qui peut utiliser le vote électronique?](#)
[Comment le secret du vote est-il garanti?](#)

Vous vous trouvez sur le site de Vote Electronique du canton de Berne hébergé par le canton de Genève.
[Pour plus d'informations concernant la vérification du certificat du site de Vote Electronique.](#)

Information complémentaire

✕ QUITTER **CONTINUER →**
Vers l'étape 2: Rappel légal

© Chancellerie d'Etat du Canton de Berne

5. Sanctions pénales

Après avoir confirmé que vous avez bien pris connaissance des sanctions pénales encourues en cas d'infraction, le bulletin de vote apparaît à l'écran.

Canton de Berne

Contact par E-Mail Questions fréquentes

Vote électronique dans le canton de Berne

Etape 2: Rappel légal

VOUS ETES SUR LE POINT D'ENTREPRENDRE LA PROCEDURE DE VOTE
Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0), quiconque notamment:

- > se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre électeur;
- > valide sans droit un bulletin électronique;
- > vote plus d'une fois dans une même opération électorale;
- > détourne ou soustrait des bulletins.

Avez-vous pris connaissance des sanctions pénales énumérées ci-dessus ?

Vers l'étape 3: Bulletin de vote

Contact

Chancellerie d'Etat
Office des ressources et des droits politiques
Helpdesk E-Voting
Postgasse 68
3000 Bern 8
Tél +41 (0)31 633 51 61
Fax +41 (0)31 633 75 05
helpdesk-evoting@be.ch

Horaires d'ouverture du service d'assistance
Lundi - Vendredi
08h30 - 11h45
13h30 - 16h30
Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'heure Suisse.

FAQ du vote électronique
[Qui peut utiliser le vote électronique?](#)
[Comment le secret du vote est-il garanti?](#)

© Chancellerie d'Etat du Canton de Berne

6. Compléter le bulletin de vote

Répondez à chacune des questions posées sur le bulletin de vote en cochant la case de votre choix. Si vous ne cochez aucune case, la question concernée restera sans réponse sur votre bulletin de vote. Reportez-vous également à la brochure explicative.

Canton de Berne

Contact par E-Mail Questions fréquentes

Vote électronique dans le canton de Berne

Identification Rappel légal **3** 4 5 6
Bulletin de vote Récapitulatif Vérification Finalisation du vote

Etape 3: Bulletin de vote

Veillez répondre aux questions ci-dessous en cochant votre réponse, faute de quoi l'on considérera que vous n'avez pas répondu à la question.

VOTATION FÉDÉRALE | [Explications du conseil fédéral](#)

1 Acceptez-vous l'initiative populaire «A»?

2 Acceptez-vous l'arrêté fédéral «B»?

3 Acceptez-vous la loi fédérale «C»?

OUI NON

OUI NON

OUI NON

CONTACT

Chancellerie d'Etat
Office des ressources et des droits politiques
Helpdesk E-Voting
Postgasse 68
3000 Bern 8
Tél +41 (0)31 633 51 61
Fax +41 (0)31 633 75 05
helpdesk-evoting@be.ch

Horaires d'ouverture du service d'assistance
Lundi - Vendredi
08h30 - 11h45
13h30 - 16h30
Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'heure Suisse.

FAQ du vote électronique

[Qui peut utiliser le vote électronique?](#)

[Comment le secret du vote est-il garanti?](#)

✕ QUITTER **↶ EFFACER** **CONTINUER ↷**

Vers l'étape 4: Récapitulatif

© Chancellerie d'Etat du Canton de Berne

7. Contrôle du bulletin de vote

Vous avez maintenant l'occasion de contrôler vos réponses. Vous pouvez corriger votre vote en cliquant sur « Modifier le bulletin ». En cliquant sur « Quitter », vous quittez la session. Il faut alors se reconnecter. Si les réponses affichées vous conviennent, vous pouvez les confirmer en indiquant votre date de naissance et en cochant la case située en bas de l'écran.

Canton de Berne | Contact par E-Mail | Questions fréquentes

Vote électronique dans le canton de Berne

1 Identification 2 Rappel légal 3 Bulletin de vote 4 **Récapitulatif** 5 Vérification 6 Finalisation du vote

Etape 4: Récapitulatif
Veuillez relire le récapitulatif de vos choix avant de vous authentifier. Vous avez encore la possibilité de modifier le contenu de votre bulletin.

Vos choix de vote

VOTATION FÉDÉRALE | Explications du conseil fédéral

- 1 Acceptez-vous l'initiative populaire «A»?
- 2 Acceptez-vous l'arrêté fédéral «B»?
- 3 Acceptez-vous la loi fédérale «C»?

VOS CHOIX
OUI
NON
OUI

MODIFIER LE BULLETIN

Authentification
Renseignez votre date de naissance : (Format: jj/mm/aaaa)
Jour / Mois / Année

Prochaine étape
A l'étape suivante, à l'aide de vos codes de vérification reçus par courrier, vous allez vérifier et devoir confirmer que ce sont bien vos choix qui sont transmis au système.
Plus d'informations

Je prends note qu'à l'étape suivante, je ne pourrai plus modifier mon vote

QUITTER | **CONTINUER** →
Vers l'étape 5: Vérification

Contact
Chancellerie d'Etat
Office des ressources et des droits politiques
Helpdesk E-Voting
Postgasse 68
3000 Bern 8
Tél +41 (0)31 633 51 61
Fax +41 (0)31 633 75 05
helpdesk-evoting@be.ch

Horaires d'ouverture du service d'assistance
Lundi - Vendredi
08h30 - 11h45
13h30 - 16h30
Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'heure Suisse.

FAQ du vote électronique
Qui peut utiliser le vote électronique?
Comment le secret du vote est-il garanti?

© Chancellerie d'Etat du Canton de Berne

8. Contrôle des codes de vérification affichés

A partir du moment où les données de votre bulletin de vote sont définitives, les codes de vérification individuels s'affichent à côté de vos réponses. Les codes de vérification à l'écran doivent correspondre avec ceux figurant au dos de votre carte de légitimation. Si c'est le cas, tapez le code de confirmation.

Si les codes de vérification ne correspondent pas, gardez la fenêtre ouverte et contactez immédiatement notre service d'assistance.

Canton de Berne

Contact par E-Mail Questions fréquentes

Vote électronique dans le canton de Berne

Il vous reste 29 minute(s) 52 seconde(s) pour confirmer votre vote ?

Etape 5: Vérification

Avant de déposer votre bulletin dans l'urne électronique, vérifiez que vos choix correspondent aux codes de vérification fournis dans votre matériel de vote. Ceci est la garantie que vos choix n'ont pas été modifiés lors de leur transmission au système.

Codes de vérification

- Consultez les codes de vérification fournis dans votre matériel de vote.
- Vérifiez que les codes pour chaque question soient les mêmes entre cette page web et ceux de votre matériel de vote.

Où trouver les codes de vérification?

VOTATION FÉDÉRALE	VOS CHOIX	VOS CODES
1. Acceptez-vous l'initiative populaire «A»?	OUI	Q7K4
2. Acceptez-vous l'arrêté fédéral «B»?	NON	X5V6
3. Acceptez-vous la loi fédérale «C»?	OUI	C5X5

Code de confirmation

- Si les codes de vérification correspondent, vous pouvez confirmer en saisissant ci-dessous le code de confirmation qui figure également sur votre matériel de vote.

Les codes ne correspondent pas ?

Code de confirmation figurant sur votre matériel de vote:
(Format: Lettre Chiffre Lettre Chiffre)

Saisissez votre code

ABANDONNER VOTER

Chancellerie d'Etat
Office des ressources et des droits politiques
Helpdesk E-Voting
Postgasse 68
3000 Bern 8
Tél +41 (0)31 633 61 61
Fax +41 (0)31 633 75 06
helpdesk-evoting@bs.ch

Horaires d'ouverture du service d'assistance
Lundi - Vendredi
08h30 - 11h45
13h30 - 16h30
Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'heure Suisse.

FAQ du vote électronique

- Qui peut utiliser le vote électronique?
- Comment le secret du vote est-il garanti?

© Chancellerie d'Etat du Canton de Berne

9. Conclusion du vote

Une fois que vous avez voté, la date et l'heure de l'enregistrement de votre vote s'affichent à l'écran. Votre vote est également confirmé par le code de finalisation, qui doit correspondre à celui figurant au recto de votre carte de légitimation. Si les codes de finalisation ne correspondent pas, gardez la fenêtre ouverte et contactez immédiatement notre service d'assistance.

Canton de Berne

Contact par E-Mail Questions fréquentes

Vote électronique dans le canton de Berne

Identification Rappel légal Bulletin de vote Récapitulatif Vérification Finalisation du vote

Etape 6: Finalisation du vote

Vous avez voté
Votre bulletin a été déposé dans l'urne électronique le **17 janvier 2017 à 10:56 (heure suisse)**, ce qui est attesté par le code de finalisation ci-dessous :

654293

Code de finalisation

Vérifiez que ce code correspond à celui indiqué sur votre matériel de vote.
✓ [Le code ne correspond pas ?](#)

[Où trouver le code de finalisation?](#)

Nous vous remercions d'avoir utilisé ce moyen de vote, et espérons que celui-ci vous a donné satisfaction.

✕ QUITTER

© Chancellerie d'Etat du Canton de Berne

Contact

Chancellerie d'Etat
Office des ressources et des droits politiques
Helpdesk E-Voting
Postgasse 68
3000 Bern 8
Tél +41 (0)31 633 51 61
Fax +41 (0)31 633 75 05
helpdesk-evoting@be.ch

Horaires d'ouverture du service d'assistance

Lundi - Vendredi
08h30 - 11h45
13h30 - 16h30

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'heure Suisse.

FAQ du vote électronique

[Qui peut utiliser le vote électronique?](#)
[Comment le secret du vote est-il garanti?](#)

10. Helpdesk

Vous trouverez une « foire aux questions » et le signalement d'éventuels problèmes techniques sur www.be.ch/vote-electronique.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question sur ce site, vous pouvez contacter notre helpdesk au +41 (0)31 633 51 61 ; e-mail : helpdesk-evoting@be.ch. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 (heure suisse, CET), et de 8h00 à 16h00 (heure suisse, CET) le samedi de votation.

11. Informations complémentaires

Les résultats des votations, entre autres informations, sont publiés en ligne sur www.sta.be.ch.

12. Changement d'adresse

Veillez à signaler tout changement d'adresse à votre représentation suisse suffisamment longtemps avant le prochain scrutin.

13 Rectification d'adresse et réinscription au registre électoral

Pour faire rectifier votre adresse ou vous réinscrire au registre électoral, adressez-vous à votre commune de vote.

14 Démonstration du vote électronique

Le site www.be.ch/vote-electronique vous propose d'expérimenter le vote électronique en mode démonstration.